

*Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 14 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**52 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND (*arrivée à l'OJ n°2*), Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (*arrivée à l'OJ n°3 et départ à l'OJ n°5/8*), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSOU, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Roger HUARD, Annick IENZER (*arrivée à l'OJ n°2*), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (*arrivée à l'OJ n°2*), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI (*arrivée à l'OJ n°2*), Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT (*départ à l'OJ n°5/5*), François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (*arrivée à l'OJ n°5/1*), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

**12 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Charles BARON a donné pouvoir à Ysoline BIERRY, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Didier IDES a donné pouvoir à Alain MARILLER, Éric JODELET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Nathalie MILLET a donné pouvoir à Aurélie FARCY, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Leyla DERVISCEMALOGU, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

**3 Conseillères titulaires absentes non excusées** : Fanny BOUVIER, Monique MILLEREAUX et Sonia PATOURET-DUMAY.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Alain GUITTET, Chantal HOCHART, Agnès JOREAU, Alain MARC, Alain MARILLER et Martial RENAULT.

**2 Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote** : Ysoline BIERRY et Dominique MILLIARD.

Dates de la convocation	01 et 07 avril 2025
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-50**

**Objet : Attribution des fonds de concours, des participations et des subventions 2025**

A la suite de la présentation faite en cours de séance, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe à l'unanimité de la Commission des finances et à la majorité des voix (cf. : 2 voix contre) du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Décider d'attribuer les fonds de concours, les participations et les subventions 2025, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer les conventions d'attribution fixant les modalités de versement avec chaque bénéficiaire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (62 voix pour et 2 voix contre),**

- **DÉCIDE d'attribuer les fonds de concours, des participations et des subventions 2025 tels qu'ils sont proposés (cf. : tableau annexé à la délibération),**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 089-200039758-20250415-DCC2025\_50-DE

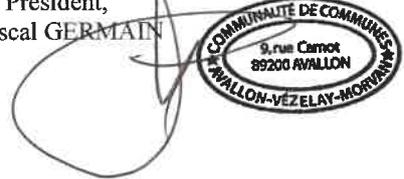


- **AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution fixant les modalités de versement avec chaque bénéficiaire à l'issue de l'approbation du budget principal 2025.**

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOËRIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan						
Population INSEE prise en considération au 01 janvier 2025 : 18 971 habitants						
Fonds de concours, participations et subventions 2025						
Communes ou organismes	Intitulés	Montants 2024 budgétisés	Montants 2024 payés et/ou engagés	Montants 2025 proposés	Montants 2025 votés/réalisés	Observations
Aménagement de l'espace						
ADIL-EIE 89		2 849,55	2 849,55	2 845,65	2 845,65	Année de référence 2025 : 18971 habitants x 0,15 euro.
<b>Sous-total 1</b>		<b>2 849,55</b>	<b>2 849,55</b>	<b>2 845,65</b>	<b>2 845,05</b>	
Voirie communale						
Communes membres	Fonds de concours voirie	371 527,50	371 527,50	356 666,40	356 666,40	Plus 438 587,01 euros engagés au 31 décembre 2024.
<b>Sous-total 2</b>		<b>371527,50</b>	<b>371527,50</b>	<b>356 666,40</b>	<b>356 666,40</b>	
Actions culturelles, sociales et sportives						
Avallon	Conservatoire musique (aide aux familles)	90 235,75	90 919,75	90 112,25	90 112,25	Année de référence 2025 : 18971 habitants x 4,75 euros.
Avallon	Gymnases CLAVEL, COSEC et GAZILLO	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	Participation aux frais de fonctionnement/heures associations et écoles élémentaires, montant annuel forfaitaire 09/2024-08/2025.
Syndicat "la fourrière de Branches"	Fourrière animale	18 474,00	18 474,00	18 971,00	18 971,00	18971 habitants x 1,00 euro.
Avallon	Éveil culturel de l'enfant	1 690,50	1 690,50	1 690,50	1 690,50	30 séances x 56,35 euros à la crèche CAPUCINE.
Mission locale Avallon-Tonnerre	Fonctionnement	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	Convention forfaitaire 2025.
Rotary Avallon Vézelay	Le Grand Huit	10 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	Convention forfaitaire 2025.
ODSAA	Animation Sport	18 997,00	18 997,00	18 971,00	18971,00	Année de référence 2025 : 18971 habitants x 1,00 euro.
JAVA	Concerts d'été	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	Convention renouvelable annuellement.
<b>Sous-Total 3</b>		<b>176 397,25</b>	<b>175 081,25</b>	<b>174 744,75</b>	<b>174 744,75</b>	
Autres participations et subventions						
Chambre Economique de l'Avallonnais	Contribution annuelle	24 696,10	24 696,10	24 662,30	24 662,30	Année de référence 2025 : 18971 habitants x 1,30 euro.
Yonne développement	Aide au fonctionnement	5 699,10	5 542,20	5 691,30	5 691,30	Année de référence 2025 : 18971 habitants x 0,30 euro.
Office de tourisme du Grand Vézelay	Convention d'objectifs et de moyens	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	Taxe de séjour non incluse (cf. estimée à 180 000,00 euros en 2025).
Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay	Fonctionnement/investissement	0	0	50 600,00	50 600,00	1 <sup>ère</sup> année de fonctionnement.
Pacte territorial-France Rénov'	Permanences ADIL	6 120,00	5 270,00	12 448,00	12 448,00	Convention à compter du 1er janvier 2025.
PETR du Pays Avallonnais	Convention de mise à disposition de moyens pour la gestion du PLUi	24 000,00	24 000,00	29 000,00	29 000,00	Moyens humains équivalents à un 0,60 ETP (0,50 ETP en 2024) poste chargé + moyens matériels et techniques de gestion courante.
PETR du Pays Avallonnais	Fonctionnement et Investissement	151 976,00	174 012,52	169 790,45	169 790,45	Ingénierie, charges de gestion courante et solde des actions en cours et engagées : 18971 habitants x 8,95 euros (9,16 euros/hab. en 2024).
PETR du Pays Avallonnais	Évaluation du Schéma de cohérences territoriale	0	0	18 022,45	18 022,45	Année de référence 2025 : 18971 habitants x 0,95 euro -1 seule fois.
Agence Technique Départementale	Cotisation annuelle	17 857,18	18 997,00	18 971,00	18 971,00	Année de référence 2025 : 18971 habitants x 1,00 euro.
Syndicat Mixte du Canal du Nivernais	Cotisation annuelle	680,60	680,60	676,45	676,45	Année de référence 2025 : 815 habitants x 0,83 euro (Châtel-Censoir, Lichères-sur-Yonne et Merry-sur-Yonne).
Parc Naturel Régional du MORVAN	Cotisation annuelle	15 542,50	15 542,50	15 493,75	15493,75	Année de référence 2025 : 12395 habitants x 1,25 euro (communes du périmètre du PNRM).
<b>Sous-Total 4</b>		<b>446 571,48</b>	<b>468 740,92</b>	<b>545 355,70</b>	<b>545 355,70</b>	
<b>Total (1+2+3+4)</b>		<b>997 345,78</b>	<b>1 018 199,22</b>	<b>1 079 612,50</b>	<b>1 079 612,50</b>	
<b>Comparatif payé-engagé 2024/proposé 2025</b>			<b>1 018 199,22</b>	<b>1 079 612,50</b>	<b>1 079 612,50</b>	Soit + 61 413,28 euros (+ 6,03 %).



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 089-200039758-20250414-DCC2025\_51A-DE

**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 14 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**52 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND (arrivée à l'OJ n°2), Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°3 et départ à l'OJ n°5/8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Roger HUARD, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI (arrivée à l'OJ n°2), Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT (départ à l'OJ n°5/5), François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5/1), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

**12 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Charles BARON a donné pouvoir à Ysoline BIERRY, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Didier IDES a donné pouvoir à Alain MARILLER, Éric JODELET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Nathalie MILLET a donné pouvoir à Aurélie FARCY, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

**3 Conseillères titulaires absentes non excusées** : Fanny BOUVIER, Monique MILLEREAUX et Sonia PATOURET-DUMAY.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Alain GUITTET, Chantal HOCHART, Agnès JOREAU, Alain MARC, Alain MARILLER et Martial RENAULT.

**2 Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote** : Ysoline BIERRY et Dominique MILLIARD.

Dates de la convocation	01 et 07 avril 2025
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-51**

**Objet : Taux d'imposition 2025 des taxes directes locales**

Le Président explique que des charges nouvelles ont été inscrites dans le projet du budget principal 2025 présenté à l'OJ n°5/7 dont les principales :

- o Les études de gouvernance et des schémas directeurs des compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif des eaux usées » qu'il y ait ou non transfert,
- o L'évaluation obligatoire du Schéma de Cohérence Territoriale,
- o La participation au financement du Syndicat Mixte du Grand Site de Vézelay,
- o Le poste de Directeur Général des Services sur une année pleine,
- o Le poste du Chargé de mission « Jeunesse » sur un temps plein,
- o L'augmentation conséquente des cotisations de l'URSSAF et de la CNRACL,
- o Les études pré-opérationnelles pour le projet de création du Pôle « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse ».

Il indique également que :

- o Le maintien des taux 2024 en 2025 des quatre taxes de la fiscalité directe locale générerait un produit en baisse de 83 186,00 euros,

Envoyé en préfecture le 15/04/2025  
 Reçu en préfecture le 15/04/2025  
 Publié le 23/04/2025  
 ID : 089-200039758-20250414-DCC2025\_51A-DE

- Le produit proposé de + 90 858,00 euros ne représente que 3,08% en plus du produit 2024 des quatre taxes.

En conséquence, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe à l'unanimité de la Commission des finances et à la majorité des voix (*cf. : 2 voix contre*) du Bureau communautaire, de délibérer pour arrêter les taux d'imposition des taxes directes locales 2025 tels qu'ils sont proposés dans le tableau ci-dessous :

Taxes directes locales	Bases 2024	Taux 2024	Produits 2024	Bases 2025	Taux constants	Produits à taux constants	Taux proposés 2025	Produits proposés 2025
Taxe d'habitation additionnelle	6 955 149	2,73	189 876	6 620 000	2,73	180 726	3,22	213 164
Taxe foncière bâtie additionnelle	25 718 842	2,64	678 977	26 211 000	2,64	691 970	3,11	815 162
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 011 618	5,02	100 983	2 046 000	5,02	102 709	5,92	121 123
Cotisation foncière des entreprises	8 021 972	24,67	1 979 020	7 662 000	24,67	1 890 266	24,67	1 890 266*
<b>Totaux</b>			<b>2 948 857</b>			<b>2 865 671</b>		<b>3 039 715</b>
<b>Différences par rapport à 2024</b>						<b>- 83 186</b>		<b>+ 90 858</b>

\*Produit inscrit dans le document n° 1259 des services fiscaux (au lieu de 1 890 215,00 euros).

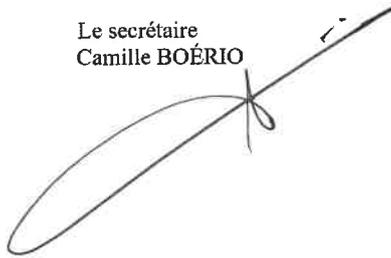
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (56 voix pour, 1 abstention et 7 voix contre), ARRÊTE les taux d'imposition des taxes directes locales 2025 selon le tableau suivant :

Taxes directes locales	Bases 2024	Taux 2024	Produits 2024	Bases 2025	Taux proposés 2025	Produits proposés 2025
Taxe d'habitation additionnelle	6 955 149	2,73	189 876	6 620 000	3,22	213 164
Taxe foncière bâtie additionnelle	25 718 842	2,64	678 977	26 211 000	3,11	815 162
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 011 618	5,02	100 983	2 046 000	5,92	121 123
Cotisation foncière des entreprises	8 021 972	24,67	1 979 020	7 662 000	24,67	1 890 266*
<b>Totaux</b>			<b>2 948 857</b>			<b>3 039 715</b>

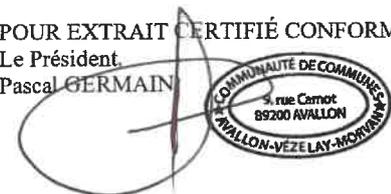
\*Produit inscrit dans le document n° 1259 des services fiscaux (au lieu de 1 890 215,00 euros).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
 Le Président  
 Pascal GERMAIN





EPCI : 009 AVALLON VEZELAY MORVAN  
 DEPARTEMENT : 89  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVALLON

N° 1259 EPCI (1)

TAUX  
 FDL  
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024	Taux de référence pour 2025	Tx moyens pondérés des com. si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie additionnelle	25 718 842	2,64		26 211 000	691 970	3,11	815 162
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 011 618	5,02		2 046 000	102 709	5,92	121 123
Taxe d'habitation additionnelle	6 955 149	2,73		6 620 000	180 726	3,22	213 164
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	8 021 972	24,67		7 662 000	1 890 266	24,87	1 890 266
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>		Total de la fiscalité additionnelle		975 405		3 039 715
			Total des CFE unique, de zone et éolienne		1 890 266		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	8	9	10
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus 1 149 449	3,11	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	Produits attendus 975 405	5,92	
Taxe d'habitation additionnelle	Produits attendus 213 164	3,22	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCTRTP	FNGIR	Total
1 821 783	552 352	283 268	44 613	736 032	0	-84 546	3 353 502

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	3 039 715	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	3 353 502	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025	6 393 217
--	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

A Auxerre  
 Le 18 MARS 2025  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 DOMINIQUE GONTARD

A Avallon  
 Le 14 avril 2025  
 Pour le Groupement  
 Le Syndicat  
 P. BOUCHER  
 99200 AVALLON  
 Le Maire



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagnés de la délibération en vote des taux.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025  
 Reçu en préfecture le 15/04/2025  
 Publié le 23/04/2025



ID : 089-200039758-20250414-DCC2025\_51A-DE



EPCI  
DEPARTEMENT  
TRÉSORERIE OU SGC :  
009 AVALLON VEZELAY MORVAN  
89  
SGC D'AVALLON

N° 1259 EPCI (2)

TAUX  
FDL  
2025

FINANCES PUBLIQUES  
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	47 214
d. Logements sociaux	477
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	<b>22</b>
a. Par la loi (terres agricoles)	
b. Par la loi (autres)	

Taxe foncière non bâtie	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	254
b. Base minimum	59 275
c. Locaux industriels	627 410
d. Autres allocations	1 380

2. BASES EXONERÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 330 081
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	<b>0</b>
a. Par le conseil communautaire	488 192
b. Par la loi (autres)	92

Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 999 748

3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	6 620 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	359 657
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PREVISIONNELS DE L'IFER

a. Eoliennes et hydroliennes	174 465
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	2 408
d. Centrales hydrauliques	25 675
e. Transformateurs électriques	204 271
f. Stations radioélectriques	140 672
g. Installations gazières et autres	4 861

5. REFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	547 912
b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 273 871
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,73
b. Taux maximum	3,18

7. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :	
a. De droit commun	>>>
b. Dérrogatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>

Taux moyens pondérés :	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX FONCIERES

a. Taxe foncière bâtie	1,003879	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,003630	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	26,86
b. Taux plafond de 2025	53,72

7.4. MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		37,28
b. au niveau de l'EPCI		42,45
<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>	<b>1,34</b>	<b>&gt;&gt;&gt;</b>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :	
a. Taxe foncière bâtie	39,74
b. Taxes foncières non bâtie	51,08

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 089-200039758-20250414-DCC2025\_51A-DE



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 089-200039758-20250414-DCC2025\_52-BF

**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 14 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**52 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND (arrivée à l'OJ n°2), Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°3 et départ à l'OJ n°5/8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Roger HUARD, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI (arrivée à l'OJ n°2), Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT (départ à l'OJ n°5/5), François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5/1), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

**12 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Charles BARON a donné pouvoir à Ysoline BIERRY, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Didier IDES a donné pouvoir à Alain MARILLER, Éric JODELET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Nathalie MILLET a donné pouvoir à Aurélie FARCY, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Leyla DERVISCEMALOGU, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

**3 Conseillères titulaires absentes non excusées** : Fanny BOUVIER, Monique MILLEREAUX et Sonia PATOURET-DUMAY.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Alain GUITTET, Chantal HOCHART, Agnès JOREAU, Alain MARC, Alain MARILLER et Martial RENAULT.

**2 Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote** : Ysoline BIERRY et Dominique MILLIARD.

Dates de la convocation	01 et 07 avril 2025
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-52**

**Objet** : Adoption du budget annexe 2025 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon »

Après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du lundi 31 mars dernier, a pris acte du projet du budget présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances, de délibérer pour :

- o Adopter le budget annexe 2025 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 282 452,18	3 243 942,18
Recettes	3 282 452,18	3 243 942,18

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 089-200039758-20250414-DCC2025\_52-BF

- Autoriser le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

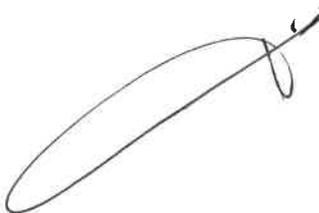
- **ADOpte** le budget annexe 2025 du Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 282 452,18	3 243 942,18
Recettes	3 282 452,18	3 243 942,18

- **AUTORISE** le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 14 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**52 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Olivier BERTRAND (arrivée à l'OJ n°2), Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°3 et départ à l'OJ n°5/8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABS AOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Roger HUARD, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI (arrivée à l'OJ n°2), Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT (départ à l'OJ n°5/5), François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5/1), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

**12 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Charles BARON a donné pouvoir à Ysoline BIERRY, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Didier IDES a donné pouvoir à Alain MARILLER, Éric JODELET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Nathalie MILLET a donné pouvoir à Aurélie FARCY, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

**3 Conseillères titulaires absentes non excusées** : Fanny BOUVIER, Monique MILLEREAUX et Sonia PATOURET-DUMAY.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Alain GUITTET, Chantal HOCHART, Agnès JOREAU, Alain MARC, Alain MARILLER et Martial RENAULT.

**2 Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote** : Ysoline BIERRY et Dominique MILLIARD.

Dates de la convocation	01 et 07 avril 2025
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-53**

**Objet : Adoption du budget annexe 2025 de la zone artisanale de Bonjuan (commune de Magny)**

Après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du lundi 31 mars dernier, a pris acte du projet du budget présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances, de délibérer pour :

- o Adopter le budget annexe 2025 de la zone artisanale de Bonjuan sise sur la commune de Magny synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	168 936,64	158 313,46
Recettes	168 936,64	158 313,46

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 089-200039758-20250414-DCC2025\_53-BF

- Autoriser le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

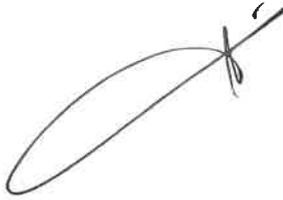
- **ADOpte** le budget annexe 2025 de la zone artisanale de Bonjuan sise sur la commune de Magny synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	168 936,64	158 313,45
Recettes	168 936,64	158 313,46

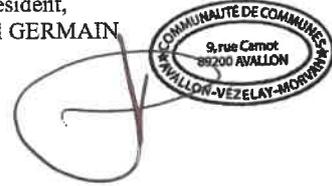
- **AUTORISE** le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 14 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**52 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND (arrivée à l'OJ n°2), Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°3 et départ à l'OJ n°5/8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Roger HUARD, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI (arrivée à l'OJ n°2), Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT (départ à l'OJ n°5/5), François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5/1), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

**12 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Charles BARON a donné pouvoir à Ysoline BIERRY, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Didier IDES a donné pouvoir à Alain MARILLER, Éric JODELET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Nathalie MILLET a donné pouvoir à Aurélie FARCY, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Leyla DERVISCEMALOGU, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

**3 Conseillères titulaires absentes non excusées** : Fanny BOUVIER, Monique MILLEREAUX et Sonia PATOURET-DUMAY.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Alain GUITTET, Chantal HOCHART, Agnès JOREAU, Alain MARC, Alain MARILLER et Martial RENAULT.

**2 Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote** : Ysoline BIERRY et Dominique MILLIARD.

Dates de la convocation	01 et 07 avril 2025
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-54**

**Objet** : Adoption du budget annexe 2025 « gestion du service Petite enfance – Enfance – Jeunesse »

Après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du lundi 31 mars dernier, a pris acte du projet du budget présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et de la Commission « Petite enfance – Enfance – Jeunesse », de délibérer pour :

- o Adopter le budget annexe 2025 « gestion du service Petite enfance – Enfance – Jeunesse » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 353 661,07	134 920,00
Recettes	2 353 661,07	134 920,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2025  
Reçu en préfecture le 15/04/2025  
Publié le 23/04/2025  
ID : 089-200039758-20250414-DCC2025\_54-BF

- Autoriser le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

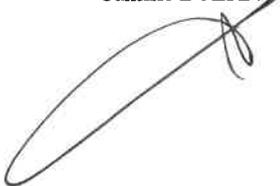
- **ADOpte** le budget annexe 2025 « gestion sur service Petite enfance – Enfance – Jeunesse » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 353 661,07	134 920,00
Recettes	2 353 661,07	134 920,00

- **AUTORISE** le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOËRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 14 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**52 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND (arrivée à l'OJ n°2), Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°3 et départ à l'OJ n°5/8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Roger HUARD, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI (arrivée à l'OJ n°2), Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT (départ à l'OJ n°5/5), François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5/1), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

**12 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Charles BARON a donné pouvoir à Ysoline BIERRY, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Didier IDES a donné pouvoir à Alain MARILLER, Éric JODELET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Nathalie MILLET a donné pouvoir à Aurélie FARCY, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Leyla DERSVICEMALOGLU, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

**3 Conseillères titulaires absentes non excusées** : Fanny BOUVIER, Monique MILLEREAUX et Sonia PATOURET-DUMAY.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Alain GUITTET, Chantal HOCHART, Agnès JOREAU, Alain MARC, Alain MARILLER et Martial RENAULT.

**2 Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote** : Ysoline BIERRY et Dominique MILLIARD.

Dates de la convocation	01 et 07 avril 2025
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-55**

**Objet** : Adoption du budget annexe 2025 de la maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay

Après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du lundi 31 mars dernier, a pris acte du projet du budget présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances, de délibérer pour :

- Adopter le budget annexe 2025 de la maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	64 183,80	85 110,66
Recettes	64 183,80	85 110,66

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 089-200039758-20250414-DCC2025\_55-BF

- Autoriser le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

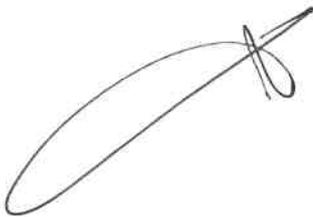
- **ADOPTÉ** le budget annexe 2025 de la maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	64 183,80	85 110,66
Recettes	64 183,80	85 110,66

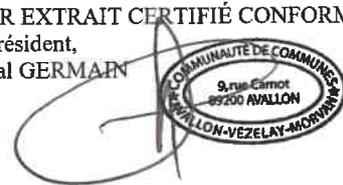
- **AUTORISE** le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 14 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**52 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Olivier BERTRAND (arrivée à l'OJ n°2), Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°3 et départ à l'OJ n°5/8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Roger HUARD, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI (arrivée à l'OJ n°2), Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT (départ à l'OJ n°5/5), François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5/1), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

**12 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Charles BARON a donné pouvoir à Ysoline BIERRY, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Didier IDES a donné pouvoir à Alain MARILLER, Éric JODELET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Nathalie MILLET a donné pouvoir à Aurélie FARCY, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

**3 Conseillères titulaires absentes non excusées** : Fanny BOUVIER, Monique MILLEREAUX et Sonia PATOURET-DUMAY.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Alain GUITTET, Chantal HOCHART, Agnès JOREAU, Alain MARC, Alain MARILLER et Martial RENAULT.

**2 Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote** : Ysoline BIERRY et Dominique MILLIARD.

Dates de la convocation	01 et 07 avril 2025
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-56**

**Objet : Adoption du budget principal 2025**

Au-delà des explications exposées à l'OJ n°7/2 afférentes aux charges nouvelles 2025 et compte tenu du contexte économique et social international et national actuel, Monsieur Bernard RAGAGE explique que des choix forts ont été pris en compte dans l'élaboration du projet du budget principal 2025 et, notamment, l'abandon du projet de la véloroute et le redéploiement des ressources humaines par un mouvement interne pour palier le départ de deux agents. Après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du lundi 31 mars dernier, a pris acte du projet du budget présenté, il propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances, de délibérer pour :

- o Adopter le budget principal 2025 synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 022 557,39	1 559 564,74
Recettes	10 022 557,39	1 559 564,74

- Autoriser le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- Et, le cas échéant,
- Valider les montants des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes :

Libellés	Montants
Budget annexe 2025 « gestion du service Petite enfance - Enfance - Jeunesse »	899 586,25
Budget annexe 2025 de la maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay	22 883,80

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (60 voix pour et 3 abstentions),

- **ADOpte** le budget principal 2025 synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 022 557,39	1 559 564,74
Recettes	10 022 557,39	1 559 564,74

- **AUTORISE** le Président, en application de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- **VALIDE** les montants des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes :

Libellés	Montants
Budget annexe 2025 « gestion du service Petite enfance - Enfance - Jeunesse »	899 586,25
Budget annexe 2025 de la maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay	22 883,80

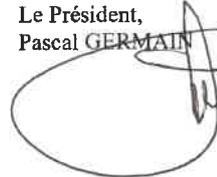
*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
9, rue Carnot  
89200 AVALLON  
VALLON-VÉZELAY-MORVAN

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 089-200039758-20250414-DCC2025\_57E-BF

**Département de l'Yonne**  
**Canton d'Avallon**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 14 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**52 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Olivier BERTRAND (arrivée à l'OJ n°2), Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°3 et départ à l'OJ n°5/8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Roger HUARD, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI (arrivée à l'OJ n°2), Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT (départ à l'OJ n°5/5), François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5/1), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

**12 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote** : Charles BARON a donné pouvoir à Ysoline BIERRY, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Didier IDES a donné pouvoir à Alain MARILLER, Éric JODELET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Nathalie MILLET a donné pouvoir à Aurélie FARCY, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

**3 Conseillères titulaires absentes non excusées** : Fanny BOUVIER, Monique MILLEREAUX et Sonia PATOURET-DUMAY.

**10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Alain GUITTET, Chantal HOCHART, Agnès JOREAU, Alain MARC, Alain MARILLER et Martial RENAULT.

**2 Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote** : Ysoline BIERRY et Dominique MILLIARD.

Dates de la convocation	01 et 07 avril 2025
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-57**

**Objet** : Adoption du budget autonome 2025 « gestion du service des déchets ménagers et assimilés »

Après avoir rappelé que le Bureau communautaire, lors de sa séance du lundi 31 mars dernier, a pris acte du projet du budget présenté, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission des finances et de la Commission « déchets ménagers et assimilés, protection de l'environnement et cadre de vie », de délibérer pour :

- Adopter le budget autonome 2025 « gestion du service des déchets ménagers et assimilés » synthétisé comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 492 379,00	197 564,00
Recettes	3 492 379,00	197 564,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 089-200039758-20250414-DCC2025\_57E-BF

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le budget autonome 2025 « gestion du service des déchets ménagers et assimilés » synthétisé comme suit :**

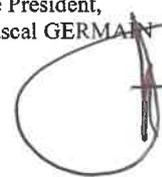
Libellés	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 492 379,00	197 564,00
Recettes	3 492 379,00	197 564,00

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,  
Pascal GERMAIN



*Département de l'Yonne  
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 14 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**52 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND (arrivée à l'OJ n°2), Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°3 et départ à l'OJ n°5/8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (arrivée à l'OJ n°3), Roger HUARD, Annick IENZER (arrivée à l'OJ n°2), Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET (arrivée à l'OJ n°2), Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI (arrivée à l'OJ n°2), Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT (départ à l'OJ n°5/5), François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5/1), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX et Alain VITEAU.

**12 Conseillers titulaires absents excusés en avant donné un pouvoir de vote** : Charles BARON a donné pouvoir à Ysoline BIERRY, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Alain GUITTET, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Didier IDES a donné pouvoir à Alain MARILLER, Éric JODELET a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Nathalie MILLET a donné pouvoir à Aurélie FARCY, Christian PERDU a donné pouvoir à Gérard DELORME, Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

**4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD, Leyla DERVISCEMALOGLU, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

**3 Conseillères titulaires absentes non excusées** : Fanny BOUVIER, Monique MILLEREAUX et Sonia PATOURET-DUMAY.

**10 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Alain GUITTET, Chantal HOCHART, Agnès JOREAU, Alain MARC, Alain MARILLER et Martial RENAULT.

**2 Conseillères suppléantes présentes avant un pouvoir de vote** : Ysoline BIERRY et Dominique MILLIARD.

Dates de la convocation	01 et 07 avril 2025
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	10
Conseillères suppléantes présentes ayant un pouvoir de vote	2

**Secrétaire de séance** : Camille BOÉRIO.

**Délibération 2025-58**

**Objet : Renonciation par la CCAVM à l'exercice de ses droits d'acquisition d'un bien sans maître**

Le Président explique que l'article L. 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) dispose que sont considérés comme n'ayant pas de maître, les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Il indique que l'ensemble immobilier, sise 26 rue des Merciers 89200 Avallon, parcelle cadastrée section AP n°236, d'une contenance de 284 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Pierre Roger ALLOUIS, décédé le 04 mars 1973, entre dans le champ d'application de l'article susvisé, étant précisé que son ayant-droit connu est également décédé le 27 juin 2019 (cf. : Madame Michèle ALLOUIS).

- Considérant l'état de ruine et d'abandon manifeste du bâti de cette parcelle depuis de nombreuses années ainsi que la configuration de cet immeuble (cf. : mitoyen à deux autres immeubles),
- Considérant les dispositions du CGPPP prévoyant que la renonciation par une commune à exercer son droit d'acquisition d'un bien sans maître, sur tout ou partie de son territoire, se fasse au profit de son EPCI à fiscalité propre dont elle est membre,

- Considérant la délibération n°48-31/03/2025 de la ville d'Avallon décidant de renoncer à exercer ses droits sur la parcelle susvisée au profit de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,
  - Considérant l'absence d'un intérêt réel et total à en maîtriser le foncier pour un projet intercommunal,
- Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :
- Renoncer à exercer ses droits d'acquisition de l'ensemble immobilier, sise 26 rue des Merciers 89200 Avallon, parcelle cadastrée section AP n°236, d'une contenance de 284 m<sup>2</sup>, étant précisé que ladite propriété serait alors transférée de plein droit à l'État,  
Et, le cas échéant,
  - L'autoriser à mettre en œuvre la présente décision.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **RENONCE** à exercer ses droits d'acquisition de l'ensemble immobilier, sise 26 rue des Merciers 89200 Avallon, parcelle cadastrée section AP n°236, d'une contenance de 284 m<sup>2</sup>, étant précisé que ladite propriété serait alors transférée de plein droit à l'État (*cf. : plan cadastral ci-annexé*),
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits*

Le secrétaire  
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,  
Pascal GERMAIN

